



HAL
open science

L'armée de réserve intellectuelle et le travail gratuit : précaires de toutes les universités, unissez-vous !

Christophe Baticle

► To cite this version:

Christophe Baticle. L'armée de réserve intellectuelle et le travail gratuit : précaires de toutes les universités, unissez-vous!. Les Mondes du travail , 2020, Mobilisations et grèves, Hors-série, pp.135-140. hal-04291563

HAL Id: hal-04291563

<https://u-picardie.hal.science/hal-04291563>

Submitted on 17 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'armée de réserve intellectuelle et le travail gratuit : vacataires précaires de toutes les universités, unissez-vous !

hors série - février 2020
**Les Mondes
 du Travail**
 mobilisations et grèves

Christophe Baticle *

Cet article ne prétend établir scientifiquement parlant la démonstration de la paupérisation universitaire, l'urgence de la situation n'ouvrant pas sur des délais d'écriture suffisants pour le faire dans toutes les règles de l'art. De tels écrits existent par ailleurs dans la littérature académique ou sous forme romancée¹, mais en dehors du contexte qui est le nôtre en ce début d'année 2020, à savoir l'annonce d'un programme d'élimination (au moins partiel) des enseignant.e.s précaires au sein du secteur de l'enseignement-recherche (EC) en France². Il s'agira ainsi davantage d'en fournir quelques exemples, palpables, pour illustrer la prolétarianisation d'un volant de travailleurs intellectuels qui assurent une part conséquente des enseignements dans le Supérieur, comme des travaux de recherche, le tout dans une quête d'« excellence » sans reconnaissance³ en retour. Évoquer cette réalité de plus en plus prégnante, par une approche située et contingente, amène à se tourner vers le regard concerné des intéressé.e.s.

* Christophe Baticle
 2 * (4/6ème) de support
 PRAG; sumumméraire ès
 sciences sociales,
 Université de Picardie Jules
 Verne, ER Habiter le Monde

1. Cf. Clarisse Buono :
 Félicitations du jury, Paris, Ed.
 Privé, 2006, « Les clandestins ».

2. Selon l'Association
 nationale des candidats
 aux métiers de la science
 politique (ANCMSP), ces
 vacataires représentent, en
 heures de cours, l'équivalent
 d'environ 13 000 titulaires,
 soit quelques 20% des
 effectifs en poste en février
 2018. Cf. <https://ancmsp.com/la-galere-du-vacataire>.
 Une actualisation émanant
 de la même association,
 publiée le 31 janvier 2020,
 faisait état de 130 000
 vacataires en France, dont
 17 000 réalisant au moins la
 moitié d'un service complet
 de titulaire.

3. Attente de reconnaissance
 juridique, mais également
 culturelle en tant que
 groupe de pairs dans la
 galère si l'on veut reprendre
 le triptyque d'Axel Honneth
 : La Lutte pour la reconnais-
 sance, Cerf, 2000 [1992 en
 allemand].

Après les effets de la réforme de l'assurance-chômage intervenus à partir du 1^{er} novembre 2019, le déclenchement de la dernière attaque contre ces innombrables petites mains qui font concrètement fonctionner les universités et nombre de laboratoires (à savoir la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche –LPPR) signe l'aboutissement d'un long processus, entamé en Europe par le « processus de Bologne » en 1998. Objectivement, il s'agit de mettre au diapason des standards du marché, un monde qui avait encore conservé ses libertés académiques en 1984, alors même que le tournant néolibéral s'amorçait déjà en France. Plus fondamentalement, la pressurisation des titulaires et la surexploitation des précaires répond, dans l'EC comme ailleurs, à une crise de la valorisation du capital dans les sociétés capitalistes contemporaines. Cette difficulté à retirer les marges de profit exigées par la financiarisation du système économique global, pousse les États à réduire leur voilure pour compenser la moindre profitabilité dudit capital, et ce au moyen de réductions toujours plus nombreuses des prélèvements sociaux sur les entreprises. L'EC se trouve une nouvelle fois mis à contribution, maintenant que la loi sur son autonomie gestionnaire, via la réforme Pécresse de 2019, permet d'en faire une entité comparable à une société publique et non plus à un service du même nom.

Un contexte : retraites, chômage, réforme de la recherche et l'ombre des Gilets jaunes

Tout mouvement social s'inscrit dans une temporalité dont les acteurs ont une maîtrise différenciée. De la sorte, le calendrier se révèle essentiel si l'on veut appréhender la forme prise par le conflit universitaire actuelle-

ment en cours. En la matière, il n'est pas possible, en France aujourd'hui, de négliger comme épiphénomène conjoncturel le mouvement des Gilets jaunes. On peut dire qu'il existe un avant et un après cette irruption, sur la scène politique, de l'assemblage hétéroclites de sous-prolétaires et de petits indépendants qui se voient leur ressembler de plus en plus. Les études scientifiques, particulièrement en sciences humaines et sociales, qui se sont multipliées ces derniers mois, contribuent probablement à expliquer la présence de disciplines comme la géographie ou l'anthropologie parmi les secteurs les plus mobilisés dans l'ER⁴.

Mais au-delà, le choix réalisé par le gouvernement français, à la fin de l'année 2019, de ne pas prêter le flanc à la critique de l'inaction, justement pour signifier l'enterrement de cette remise en question colorée autour des rond-points, l'a amené à reprendre l'offensive sur des dossiers particulièrement anxiogènes. Non seulement l'assurance-chômage, comme relevé plus haut, qui constituait un moyen pour les précaires de l'ER de pallier aux périodes d'intense activité non rémunérée (particulièrement la rédaction de la thèse), mais encore les retraites, le tout à la suite d'une longue lutte pour imposer la multiplication par seize des droits d'inscription aux étudiant.e.s étranger.e.s hors Communauté européenne, n'ont pu que ranimer l'incertitude profonde quant à l'avenir qui affectait déjà les candidat.e.s à l'ER. Pour résumer, si les Gilets jaunes ont incarné le retour de la question sociale, celle-ci s'est rappelée au bon souvenir des universitaires par l'accumulation de nouvelles inquiétudes, facilement perceptibles chez les étudiant.e.s. Si donc radicalité il y a, c'est dans un monde socioéconomique toujours davantage libéralisé qu'on la trouvera, et ce du fait des conditions de vie toujours plus précaires imposées à celles et ceux qui pensaient pouvoir y échapper par leurs diplômes.

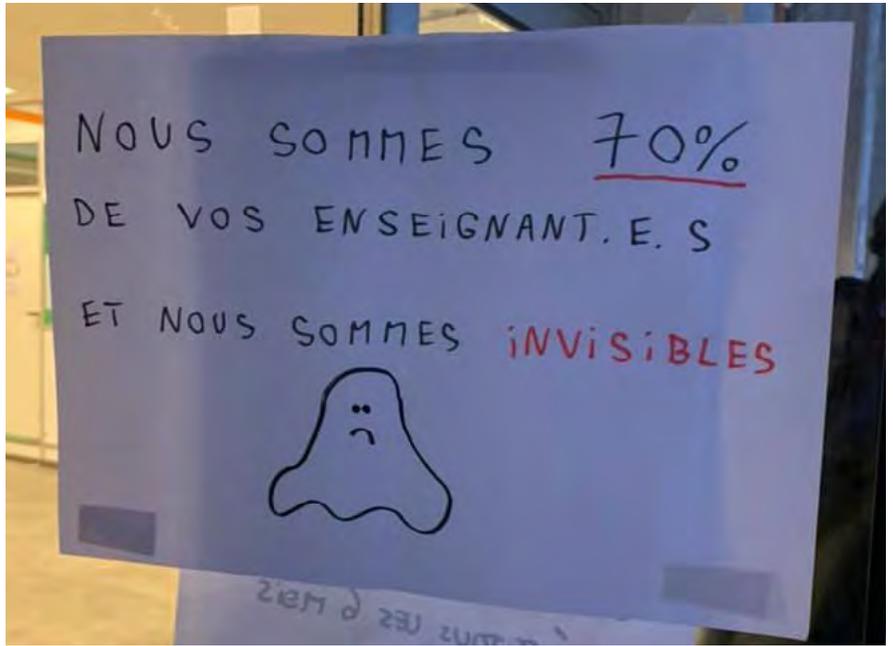
Visite présidentielle à Amiens : des situations ubuesques

Pour être honnête, l'actuel locataire du palais de l'Élysée n'est véritablement connu, dans sa ville de naissance, que depuis sa nomination au poste de ministre de l'Économie en 2014, et le « bain de foule » mentionné par la presse complaisante lors de l'inauguration du récent site universitaire de l'ancienne citadelle d'Amiens, le 21 novembre 2019, n'était qu'une vue de l'esprit pour qui y était présent (même à respectable distance). Au milieu d'un service d'ordre ne craignant pas la pénurie et de quelques personnels conviés à honorer de leur présence la présidentielle visite, seuls quelques étudiants, dont l'un d'eux permit aux caméras présentes de saisir la demande de *selfie* tant attendue.

Seuls, avec une courageuse militante qui donna l'occasion d'une autre image médiatisable. Cette dernière parvint en effet à se glisser entre les mailles de la sécurité rapprochée pour réussir à interpeler Jupiter, alors éloigné de son Panthéon protecteur⁵. Son propos porta précisément sur les « précaires », pendant que les flashes des photographes crépitaient, rendant les gardes du corps inutiles et frustrés de leur échec à contrôler cette fluette silhouette. On avait pourtant tout fait pour la dissuader, jusqu'à lui saisir le gilet jaune qui accompagnait son vélo. Ce jour là, on eut une preuve sup-

4. Notamment l'appel à contribution lancé l'année dernière par la revue *Géographie et cultures* : « Géographies de la colère. Ronds-points et pré carrés », mais également l'ouvrage dirigé par Luc Gwiazdzinski et Bernard Floris, *Sur la vague jaune. L'utopie d'un rond-point*, Grenoble, Elya éditions, 2019, ou l'article publié par Aurélien Delpirou, « La couleur les gilets jaunes », dans *La vie des idées* du 23 novembre 2018, et encore les deux tomes collectifs diffusés gracieusement par Syllepse : *Gilets jaunes : des clés pour comprendre*, respectivement en décembre 2018 et avril 2019, entre autres publications.

5. Voir la vidéo : <http://video.lefigaro.fr/figaro/video/amiens-macron-interpelle-sur-la-precarite-etudiant/6107087163001/>



plémentaire des éléments de communication qui font office de *vade-mecum* depuis que la *novlangue* libérale a pris le pas sur le politique (entendu ici comme mode d'arbitrage entre des intérêts divergents, afin d'assurer la paix civile). La réponse présidentielle révéla suffisamment la stratégie devenue le leitmotiv du gouvernement : retourner la responsabilité d'une situation connue et maintenue sur ses propres victimes, les rendant coupables de leur triste sort ; une personnalisation de l'« échec » maintenant bien connue. Si donc les précaires étaient mal rémunérés, c'était qu'on les avait laissés se perdre dans des filières sans avenir ; manière de consacrer les lois du marché.

Une ineptie pour qui y regarde de plus près, puisque si les précaires sont tant exploités, ce n'est pas en raison de leur surnombre au regard de l'offre, mais parce qu'on les maintient dans une forme de non-statut, très souvent sans même un contrat de travail⁶. Les vacataires sont ainsi indispensables à l'université d'aujourd'hui, comme le rameur l'est à la galère et surtout dans les filières réputées être des « usines à chômeurs », et comme par hasard les plus formatrices en matière d'esprit critique, de réflexivité et donc de tout ce qui constitue le fondement des sciences. Un problème qui pourrait effectivement se trouver résolu par la loi en projet : pendant que les uns se verront proposer plusieurs rames pour le même prix, d'autres gagneront le pont afin de rejoindre une prétendue élite de la recherche au sextant, flairant les gains de productivité à même de relancer la croissance durablement, et mieux encore durable parce que devenue « verte ». C'est un des principes qui président à cette loi de programmation : en finir avec un temps de travail fixé pour toutes et tous, répartir les enseignant.e.s-chercheur.e.s entre les résolutions chercheur.e.s, les plutôt enseignant.e.s et pour toutes et tous beaucoup de tâches administratives chronophages pour d'une part répondre à la culture de l'évaluation et d'autre part rechercher les financements de leurs institutions en répondant aux attentes des marchés. Dans ce contexte renouvelé, il devient inutile de payer les heures supplémentaires indispen-

6. A ce titre, on me répondit du côté de l'administration que la fiche de paye (reçue parfois des mois après le paiement) faisait « office de contrat » (sic.).

sables à la bonne marche du bateau universitaire ; il suffit de les répartir dans les services des fonds de cale. Par la même occasion, on résout la question des vacataires maltraités, non pas en les titularisant, mais en les rendant inutiles : travailler plus pour gagner autant.

Mais ces derniers n'ont pas eu le loisir de se plaindre auprès du premier personnage de l'État : sans carte professionnelle l'accès au site universitaire leur a été purement et simplement interdit. Dans sa grande mansuétude, l'UPJV leur signifiait par mail qu'ils ne seraient néanmoins pas contraints à rattraper leurs cours du 21 novembre. L'affaire fit grand bruit, mais grâce aux miracles de l'électronique, leur dossier « automatisé » leur assure désormais « une présence administrative reconnue » (dixit la présidence), sans néanmoins pouvoir rentrer dans les bâtiments au-delà de 18H30. Certains se trouvent d'ailleurs obligés de solliciter les vigiles pour retrouver les bureaux que certains titulaires leur ouvrent afin d'y déposer leurs affaires. C'est que le nouveau site a fait l'objet d'une sécurisation digne d'un Fort Chabrol des temps post-modernes : contrôle à distance des accès, vidéosurveillance, PC sécurité permettant de visualiser simultanément seize emplacements à partir d'un écran géant, codes aux portes des scolarités et bien entendu patrouilles régulières des « agents de sécurité ». La citadelle est un panoptique lumineux où la surveillance s'exerce d'autant plus facilement : bureaux communiquant les uns avec les autres, baies vitrées omniprésentes, mais ouvertures gérées automatiquement par vérins ; l'intelligence artificielle veille au bien-être.

Lors d'une des manifestations amiénoises sur la réforme des retraites, un des élus de premier plan s'est pourtant révélé d'une sincérité parfaitement louable. Il n'hésitait pas à considérer que « tout cela ne sert pas à grand-chose », et qui plus est coûte extrêmement cher, alors que la présidence rechigne à fournir des cartes à ses vacataires parce que leur prix s'élèverait à 10 ou 15€ pièce, selon les sources. Mais « il fallait faire quelque-chose par rapport à Vigipirate » s'explique encore l' élu honnête. Il faut reconnaître que si la citadelle mérite bien son nom, elle est aussi située à quelques encablures des quartiers Nord de la ville, un territoire auquel le collectif *La Forge* a consacré un ouvrage titré « Hors la République ? »⁷. Ces quartiers de relégation sociale qui font peur sont pourtant bien contrôlés : la société privée qui assure le gardiennage de la citadelle y affecte de préférence des « têtes connues » des jeunes sauvageons vivant à proximité.

Une illustration de la précarité universitaire dans la « ville présidentielle »

Lors d'un très récent conseil d'administration de l'UPJV, le 13 décembre 2019, une anthropologue élue posait un ensemble de questions qui émanaient alors de son département pour la enième fois : contractualisation des enseignant.e.s vacataires, mensualisation de leurs paies, remboursement des frais de transport, attribution de la carte professionnelle, email professionnel, crédit pour les photocopies et bureaux afin qu'ils et elles puissent se poser entre deux séances de cours. Dans sa réponse, la présidence de l'université reconnaissait d'ailleurs que le sujet n'était pas récent, puisque deux ans auparavant le président avait rencontré plusieurs doctorant.e.s en

7. Éditions Dumerchez, 2013, « Habiter ».

8. En sciences sociales, certaines sections du Conseil national des universités (CNU) refusent des doctorats précipités (en-dessous de cinq années, ce qui en tout long sur l'exigence d'une scientificité validée).

9. Un vacataire réalisant le maximum autorisé de 187 unités de compte, soit presque l'équivalent d'un service de titulaire (192 UC), gagne 503€ net par mois (s'il mange également les mois sans enseignement).

sociologie à ce propos. Généralement, la réponse faite aux sciences sociales consiste à insister sur la durée excessive du temps de la thèse dans ces disciplines. Bien que des diplômes obtenus dans les trois années recommandées ne régleraient en rien la diminution des recrutements (pas davantage que la non-reconnaissance du doctorat à l'extérieur de l'EC), il reste difficile de faire accepter le temps passé sur le terrain comme la condition *sine qua non* de la qualité du travail réalisé. Comment, par exemple, tenir compte du fait qu'un.e anthropologue ne peut prétendre appréhender une population sans parler sa langue (?), dans la mesure où une pensée se construit dans un rapport intime avec des notions qui sont propres à cette langue. Pour le dire autrement, doctorant hâte-toi et l'université t'aidera.

Au-delà des stratégies discursives, le problème central n'en reste pas moins entier : peu importe qu'une thèse exige plus de temps dans certaines disciplines⁸, cela n'influe en rien sur les besoins de l'université française. On apprend ainsi très officiellement que pour la seule UPJV, il n'y aurait pas moins de 1 864 vacataires et 134 agents vacataires sans activité principale en dehors de l'établissement⁹. En réalité, on sait que nombre de recrutés le sont sous le statut d'auto-entrepreneur et que cette façade, à laquelle les invitent les universités, a pour finalité de leur permettre d'enseigner. C'est ainsi que des activités de recherche peuvent, par exemple, alimenter des revenus justifiant de moyens de subsistance certes très bas, mais ouvrant la possibilité de considérer ces vacataires comme ne relevant pas des obligations sociales des universités. Cette astuce juridique n'enlève rien au fait que les tacheurs, payés à l'heure de vacation, sont non seulement nécessaires pour valider le volume horaire des formations universitaires mais, qui plus est, afin d'accéder au graal du recrutement, ces impétrants se voient régulièrement rappeler par le CNU qu'il leur faut enseigner¹⁰. Ainsi, sans enseignement point de recrutement et, en l'absence de recrutement suffisant, des vacations en masse qui parsèment les messages sur les listes de diffusion professionnelle : « Recherchons un spécialiste de... afin d'assurer quelques TD auprès des Licence 1... Tarif en vigueur ».

Ce tarif, justement, s'établit depuis le 1^{er} janvier 2020 à 26 centimes en-dessous du SMIC horaire (sans même une protection sociale), mais là encore les artistes de la *métis* veillent. Une heure en présentiel ne pouvant correspondre à une heure rémunérée (sans quoi les cours à l'université se réduiraient à la récitation du manuel et les copies à des QCM), on applique un multiplicateur de 4,185. L'écart de 3,185 heures répond à l'obligation de lire la littérature scientifique, de répondre aux réunions pédagogiques et, en réalité, rémunère des années de recherche sur les spécialités qu'enseignent ces experts. Aussi, affirmer que les vacataires ne seraient que des professionnels dotés de compétences exceptionnellement non couvertes par les titulaires (qui ne peuvent certes tout maîtriser) est un mensonge éhonté. Tout le monde sait, dans les établissements de l'enseignement supérieur, qu'un cours d'introduction à la sociologie relève du cœur de métier des sociologues, et que les savoirs tirés des expériences professionnelles extérieures à l'université sont loin d'expliquer la masse des enseignements assurés par les vacataires. D'autant que ces derniers, multi-casquettes bien souvent, enseignent aussi sur des intitulés de cours relevant de ces expériences pro-

10. Pour en donner un exemple personnel, lorsque je me suis vu reprocher de ne pas enseigner la géographie proprement dite, même si ma spécialité (la socio-anthropologie de l'espace) s'adressait pour bonne partie à des étudiant.e.s en géographie, il m'a fallu recommencer ma demande de requalification après avoir enseigné, une année durant, la géographie, même s'il s'agissait, cette fois, d'étudiant.e.s non géographes.

11. Pour illustration, responsable depuis peu d'une Licence professionnelle, j'ai sollicité une intervenante fidèle qui m'a mentionné être dans l'attente de vacations réalisées... en 2018.

12. Ainsi, la règle de l'administration publique qui veut que le délai de paiement n'excède pas un mois et demi serait respectée (pas toujours néanmoins), puisque l'on retient, en fin de période, la date de saisie des enseignements réalisés. De fait, dans beaucoup d'universités les vacataires sont réglés en février pour le premier semestre et en octobre pour le second.

Mais même si l'on acceptait l'idée qu'on aurait dévoyé la philosophie du recours à la vacation (bien qu'elle réponde en réalité à la pénurie de titulaires), cela ne justifierait aucunement des paiements qui n'interviennent, au mieux souvent, qu'à la fin d'un semestre, voire longtemps après la fin de l'année universitaire¹¹. L'explication se situe à deux niveaux : les règles juridiques que l'on demande à l'administration centrale de respecter (tout en s'abstenant de considérer ces retards de paiement comme des fautes) et le manque de personnel pour traiter les services réalisés par les vacataires. Le résultat est que parfois les présidences rejettent la responsabilité sur les Unités de formation et de recherche (UFR), sans leur attribuer les moyens nécessaires¹². Ici encore, l'autonomie attribuée à ces entités permet de justifier l'inaction. Il en va de même pour les frais de déplacement : « rien ne s'y oppose, en particulier si l'on souhaite fidéliser un vivier indispensable de vacataires », répond la présidence, mais dans ce cas l'UFR doit puiser dans un budget qui ne répond d'ors-et-déjà plus aux besoins courants. C'est là une des multiples déclinaisons universitaires de la quadrature du cercle.

Face à ces constats affligeants, faudrait-il se résoudre à penser que la démocratie universitaire serait menée par des infiltrés à la solde du néolibéralisme le plus exacerbé ? Les réactions émises récemment par une multitude de président.e.s semblent montrer une réalité moins simpliste. L'actuel détenteur du poste à l'UPJV dénonce régulièrement des dotations insuffisantes, s'oppose à la LPPR et n'a pas hésité à inscrire cette question au prochain conseil d'administration. C'est davantage un système qui convainc les uns et les autres qu'ils naviguent au moins mal entre les écueils. Toutefois, en allant de Charybde en Scylla, l'université française s'est engouffrée dans un cycle de réformes qui la pousse à renier ses principes fondamentaux d'universalité au profit de la concurrence de tous contre tous : universités bien sûr, mais également UFR, départements, laboratoires, enseignant.e.s-chercheur.se.s et, évidemment, étudiant.e.s au travers de Parcoursup. C'est ce qui a amené les Précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche d'Ile-de-France à publier dans Mediapart une invitation intitulée « On ne soutient pas la grève, on la fait ou on l'empêche »¹³.

Cet indispensable « travail vivant », pour reprendre l'expression de Marx, laisserait penser à une forme de « servitude volontaire », contre une ligne sur le CV. Faudra-t-il faire du savoir un Commun¹⁴ pour en sauver l'indépendance ? Mais surtout pourquoi acceptons-nous ? La socio-sémioticienne Sylvia Ostrowetsky parlait des universitaires comme de « Narcisses blessés ». Ils le sont doublement lorsque l'habitus académique les contraint non seulement à la précarité, mais de surcroît à une hystérésis sans issue.

Isolés, les vacataires tentent de se regrouper pour résister à l'exploitation, mais à l'image de leur non-statut leurs collectifs restent instables : le découragement, les fuites en avant ou les reconversions rendent la pérennité de leur combat délicate. Leur actuelle mobilisation n'en est que plus méritoire. Vacataires de toutes les universités unissez-vous !

13. Le blog des invités de Mediapart, 30 janvier 2020.

14. Cf. Pierre Dardot et Christian Laval : Commun. Essai sur la révolution du XXI^e siècle, Paris, La Découverte, 2014.